

Tarifs

Quotient familial (QF)	<350	351-500	501-700	701-1000	1001-1500	1501-2000	>2000
Prix du repas	1,30€	2,00 €	2,60 €	3,10 €	3,50 €	4,20 €	5,00 €
Familles extérieures	3,10€	3,10 €	3,10 €	3,10 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Le prix des repas pris occasionnellement est majoré de 0,50 € par repas pour tous les QF, y compris les familles extérieures à la commune.

Facturation

Le règlement des factures du restaurant scolaire s'effectue auprès du service "accueil" de la Mairie, à l'appui d'une facture établie par les services municipaux. Ce règlement peut se faire soit en numéraire, soit par chèque, à l'ordre du Trésor Public, soit par télépaiement via le portail famille.

Les chèques, accompagnés du talon de règlement, peuvent également être déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou envoyés par voie postale (7, rue de la Mairie - 63670 LE CENDRE).